

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

SERVICES PROFESSIONNELS ET PERSONNEL D'APPOINT DE  
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION REQUIS PAR LE SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS

**SECTION I**

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DU PERSONNEL  
D'APPOINT REQUIS

**I.** Des services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint sont requis pour les divisions du Service des travaux publics dans les domaines d'interventions et sur les équipements suivants :

1° Division de la gestion des matières résiduelles

Pour le traitement, la valorisation, l'élimination et la gestion des matières résiduelles à l'incinérateur, aux éco-centres, au lieu d'enfouissement sanitaire, au lieu d'enfouissement technique, au centre de tri, aux stations de traitement des boues et aux autres ouvrages et équipements relevant de la compétence d'agglomération.

2° Division du traitement des eaux

a) pour l'exploitation des usines de traitement de l'eau potable, des conduites maîtresses et des ouvrages en réseau touchant la chloration, les puits, les réservoirs, les surpresseurs, les régulateurs, les vannes, les barrages et les autres ouvrages et équipements relevant de la compétence d'agglomération;

b) pour l'exploitation des stations de traitement des eaux usées, du réseau collecteur et des ouvrages en réseau tels les postes de pompage, les réservoirs de rétention, les régulateurs, les ouvrages de surverse et de trop-plein et les autres ouvrages et équipements relevant de la compétence d'agglomération.

3° Division de l'aqueduc, de l'égout et de la voirie

Pour l'élaboration, en collaboration avec les arrondissements, des politiques et des programmes municipaux dans les domaines de la voirie, de l'aqueduc et des égouts relevant de la compétence d'agglomération.

**SECTION II**

**ESTIMATION DU COÛT**

**2.** L'estimation du coût des services professionnels et du personnel d'appoint décrits à l'article 1 s'élève à 200 000 \$ :

**TOTAL            200 000 \$**

Annexe préparée le 18 janvier 2008 par :

---

Jeannot Harvey CMA, OMA  
Conseiller en gestion administrative  
Service des travaux publics